

Suis-je protégé?

La confidentialité

En vertu de la loi, le Bureau doit garder confidentielles **toutes les informations que vous lui fournissez**, y compris votre identité.

Vos informations ne peuvent être communiquées que dans certaines circonstances limitées.

Représailles

La loi interdit à quiconque de **pénaliser, de harceler ou de désavantager** une autre personne en raison de sa communication ou de sa coopération avec le Bureau.

Immunité et clémence

Dans certains cas impliquant un possible **comportement criminel**, les programmes d'immunité et de clémence du Bureau offrent des protections aux entreprises et aux particuliers qui respectent certains critères, notamment :

- **admettre** d'avoir participé au comportement ou de détenir des informations à son sujet;
- **coopérer** dans le cadre des enquêtes.

Communiquez avec nous... c'est rapide et facile!

Nous sommes là pour vous aider. Vos questions et vos commentaires sont importants pour nous et nous les traiterons le plus rapidement possible.

 bureau-concurrence.canada.ca

 1-800-348-5358 (Canada)

1-844-365-1616 (pour signaler une fraude dans les marchés publics fédéraux)

1-866-694-8389 (pour les personnes malentendantes seulement)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025.

N° de catalogue lu54-130/2025F
ISBN 978-0-660-76349-1



Bureau de la concurrence
Canada

Competition Bureau
Canada

Communiquer de l'information au Bureau de la concurrence

Comment déposer un rapport
Que se passe-t-il ensuite?
Y a-t-il des protections?

Canada

Pourquoi déposer un rapport?

Lorsque vous nous communiquez de l'information, vous nous aidez à mieux **comprendre le marché** et à **cerner les conduites potentielles**.

Vous pouvez nous faire part de l'information suivante :

- Vos soupçons quant à un comportement anticoncurrentiel ou de la collusion
- Des pratiques commerciales trompeuses
- Des fusions nuisibles
- Les formalités réglementaires susceptibles de restreindre la concurrence

Comment déposer un rapport



En ligne via notre site Web



Par téléphone



Par la poste

Quelles informations fournir

- Des informations sur le comportement, les fusions, les activités commerciales ou la réglementation en question.
- Des détails sur tous les produits ou services pertinents.
- Des informations sur les entreprises, les particuliers ou les acteurs gouvernementaux impliqués.
- Toute documentation à l'appui, comme des données, des courriels, des messages texte, des dossiers, etc., que vous jugez pertinente.



La quantité d'information que vous fournissez dépend de vous.



Un manque d'information peut avoir une incidence sur notre capacité à répondre adéquatement à votre rapport.

Que se passe-t-il ensuite?



Vos informations seront **examinées et triées** par le personnel du Bureau.



Si le problème relève de notre compétence, nous déterminerons s'il convient de mener une **enquête** plus approfondie et la façon de procéder. Nous pourrions communiquer avec vous.



Si nous constatons en menant une enquête que la loi a peut-être été enfreinte, nous prendrons **les mesures appropriées**.

Si nous déterminons que des **formalités réglementaires** sont susceptibles de restreindre la concurrence, nous pourrions aviser l'organisme de réglementation ou le décideur politique concerné de nos constatations.

En vertu de la loi, notre travail doit se faire de façon confidentielle. Nous ne fournirons pas de mises à jour individualisées sur l'état d'une plainte.

Nous n'agissons pas au nom d'un plaignant, d'une personne ou d'une entreprise.

Nous ne fournissons pas de **conseils juridiques**.